

# Journal des traducteurs Translators' Journal

## Nouvelles du "Trésor"

Jean-Paul Vinay

---

Volume 4, numéro 2, 2e trimestre 1959

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061679ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061679ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

Vinay, J.-P. (1959). Compte rendu de [Nouvelles du "Trésor"]. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 4(2), 104–105.

<https://doi.org/10.7202/1061679ar>

## ! Nouvelles du "Trésor"

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro (*J des T.* IV. 1 : 51) de la formation d'un comité destiné à élaborer un vaste projet lexicographique, le **Thésaurus ou Trésor général de la Langue française**. Nous venons de recevoir plus amples informations à ce sujet, sous la plume du professeur Paul Imbs, de la Faculté des Lettres de Strasbourg<sup>1</sup>. Un Colloque international s'est tenu du 12 au 16 novembre 1957 pour examiner, à la lumière de la linguistique contemporaine, les conditions dans lesquelles un dictionnaire général de la langue française était réalisable. On a rappelé les travaux remarquables d'autres équipes, notamment celle du **Oxford Dictionary** avec sir Philip Murray, la remise en chantier du **Diccionario Historico de la Lengua Espanola** et le projet italien de l'Accademia della Crusca. Il était temps, en effet, que la France renouvelle ses dictionnaires, bien que le **Robert**, en cours de publication, soit venu combler partiellement une lacune grave (le **Litttré**, malgré ses récentes réimpressions, demeurant un dictionnaire de la fin du XIXe siècle, très limité au point de vue pratique), et que la maison Larousse ait, elle aussi, rajeuni la présentation de ses colonnes, comme le prouve l'excellent **Nouveau Larousse classique** dont nous parlons plus loin.

Il s'agissait d'abord de faire un tour d'horizon, car bien des initiatives privées existent, qui n'ont pas vu le jour, sans doute faute de fonds ou faute de chercheurs: si le Français n'a pas la tête épique, il l'a encore moins lexicographique, semble-t-il. On a cité les fiches du professeur Duraffour, celles réunies sous la direction de Mario Roques (**Inventaire de la langue française**), les dossiers maintenant poussiéreux accumulés par l'infatigable Ferdinand Brunot qui avait créé en 1937 l'**Office de la langue française** "composé d'hommes de lettres, de journalistes, de linguistes aidés de techniciens". Sans doute faudrait-il en publier les travaux, et préparer une bibliographie des sources où le **Trésor** pourra puiser. Tout cela demandera du temps, et de l'argent, ce qui implique, en France, une subvention de l'Etat qui montre déjà son intérêt en plaçant le Colloque sous l'égide du Centre National de la Recherche scientifique. On envisage la publication d'un **Dictionnaire de base** pour former le centre du **Trésor**; celui-ci serait complété par des glossaires techniques, des répertoires onomastiques (noms de personnes, noms de lieux), des encyclopédies, etc.

Selon les principes énoncés par M. Imbs, le **Trésor** serait beaucoup plus limité que l'O.E.D. avec ses 13 volumes et toute sa littérature annexe publiée dans différentes revues scientifiques. Il comprendrait (a) les *mots usuels* — définis assez largement, (b) le vocabulaire scientifique *ancien*, c'est-à-dire passé dans la langue, laissant les nouveautés lexicologiques à des glossaires spécialisés, (c) il n'admettrait en fait de *mots dialectaux* que ceux admis par la langue commune, renvoyant pour le reste au **Französisches Etymologisches Wörterbuch** de W. von Wartburg, (d) il exclurait enfin les mots d'*argot* qui ne sont pas entrés dans la langue commune.

On voit que ce **Trésor** sera plutôt une tirelire, et qu'au lieu d'une œuvre commune à tous les pays francophones, comme on pouvait l'espérer, on sera en présence d'un dictionnaire limité, peut-être à la seule langue écrite, ou en tout cas, à la langue parlée cultivée, car on ne précise pas comment les exemples de langue parlée seront recueillis. Le Canada, notamment, ne devrait pas y contribuer beaucoup plus que par une douzaine de mots, déjà connus dans les dictionnaires du type **Larousse**, et c'est dommage. Le FEW cité plus haut ne semble pas abuser des références canadiennes: il est vrai que l'équipe de Bâle ne doit pas les connaître, si l'on en juge par l'ignorance qui s'attache trop souvent en dehors du Canada français, aux choses linguistiques canadiennes. Sur le vu de ce programme, on doit regretter une volonté de choix qui reflétera forcément les caprices des rédacteurs. Or, c'est souvent dans les parlars régionaux, dans les dialectes,

<sup>1</sup> Programme 1958, Centre de Philologie romane, Université de Strasbourg, 120 p.

dans l'argot même, que se renouvelle le fonds lexical de la langue: ce n'est pas une constatation nouvelle et les membres du colloque de 1957 ne l'ignoraient pas. Cet ostracisme des formes excentriques (les **fringe words** des Américains) ne cadre pas non plus avec le souci de faire du **Trésor** un ouvrage "répandu à l'étranger", souci qui a réussi à vaincre la répugnance des romanistes français à recourir au système de transcription phonétique de l'API "imaginé par Passy". J'aurais conçu, pour ma part, le **Trésor** comme une affaire de famille, à régler entre Français d'Oc et Français d'Oui (sans oublier les Franco-Provençaux), mais aussi entre Wallons, Suisses romands, Valdôtains, Haïtiens, Jersiais, Martiniquais, Algériens, Monégasques, Canadiens, Acadiens, Louisianais, Mauritiens, que sais-je... un **Trésor** héréditaire, un **Livre de Raison** de la langue française, avec toute son exubérance dialectale et sa sagesse classique et son dévergondage argotique de la **Série noire**. Ce sera, au contraire, j'en ai bien peur, un inventaire des ressources de la seule langue écrite, et rien ne nous dit que les auteurs représentés iront de Gabrielle Roy à Malcom de Chazal en passant par Senghor... sans oublier Claude-Henri Grignon, naturellement. Tout de même, ce sera un bien beau volume, et il faut souhaiter longue vie et succès à la **Commission du Trésor**, lorsqu'elle prendra effectivement ses fonctions. Les **Actes du Colloque** sont sous presse et paraîtront dans la collection du Centre National de la Recherche Scientifique, à Paris, 13, quai Anatole-France.

J.-P. V.



### ¶ **Honoraires and Honorarium**

In French the word *honoraires* means une *rétribution accordée à tous ceux qui exercent une profession libérale*. The Shorter Oxford Dictionary, for "honorarium", gives: 'a fee for professional services rendered', which appears exactly to conform with the French definition. I am however, under the impression that, amongst members of British University Staffs the word 'honorarium' refers not to a proper fee, but to an "admittedly inadequate" reward for work done. In fact an honorarium is not a "proper fee": it is something given for services for which a bill is traditionally not, or cannot legally, be sent, or rather, for which payment is either not asked or cannot be enforced in law.

This was, and may still be the case with barristers in England, though, of course they do name their charges now, but, from that, payment for various *professional* services can be, and still sometimes is, called an honorarium. The idea being, I suppose, that members of the professions could not stop to charge anything, like tradespeople; so they depended on gifts pressed upon them by grateful clients — though it was jolly well understood how big the gifts had to be. I don't think in their case there is any idea of inadequacy of the reward (rather not!) but possibly in the case of certain honorary payments (not those on which people's living depends, but extra things — maybe serving on committees or something) the honorarium is fixed by tradition at something quite inadequate, and so the word has come to be used sarcastically as I remember. I am not too sure that that is what actually happened, but it seems probable.

FÉLIX DE GRAND'COMBE